82. Se reconnaît-on au ciel?

C'est la croyance des docteurs et des saints que les affections légitimes de la terre revivent au ciel, qu'on a le bonheur d'y reconnaître et d'aimer ceux qu'on a connus et aimés ici-bas.

83. Les élus souffrent-ils d'être séparés de ceux qui leur furent unis sur la terre par les liens du sang ou de l'amitié?

Ils ne peuvent en éprouver de la douleur, parce que la félicité parfaite dont ils jouissent ne peut se concilier avec une douleur quelconque.

84. Le bonheur du ciel est-il le même pour tous les élus?

Il est le même dans son objet, quant à la béatitude essentielle. Pour tous, c'est le même Dieu à voir, à posséder, à goûter avec joie. Mais tous ne jouissent pas de ces biens au même degré. Ils en jouissent plus ou moins, suivant la diversité de leurs mérites. Quant à la béatitude accidentelle, elle diffère également. Ainsi les vierges auront une joie spéciale que ne goûteront pas les saints qui n'ont point conservé la virginité, pas même les plus élevés en gloire.

Chacun recevra sa récompense à proportion de son travail 1 . — Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père 2 .

85. Cette inégalité dans la récompense nuit-elle au bonheur de ceux qui ont moins de gloire ?

Non, car ils sont exempts d'envie et pleins d'amour pour la justice. Se voyant heureux autant qu'ils sont capables de l'être, ils ne souhaitent rien au delà de ce qu'ils ont.

86. Le bonheur et le repos éternel des saints, est-ce l'immobilité ou l'inertie? Non; au ciel, l'activité de la créature raisonnable est portée à sa plus haute puissance; et ses facultés s'y exercent dans toute leur plénitude, débarrassées des entraves qu'y apportent les imperfections et les besoins matériels de la vie présente.

« L'action et le repos, le désir et la possession, qui sont incompatibles dans la vie du temps, seront une seule et même chose dans la vie future. »

(S. IRÉNÉE.)

87. Qui sont ceux qui vont au ciel?

Ceux qui sont en état de grâce, purs de tout péché même véniel, et qui ont satisfait à la justice divine pour la peine temporelle due au péché.

88. Que devons-nous faire pour nous préparer au ciel?

Nous devons : 1° y penser souvent et le désirer de toute l'ardeur de notre âme. Qu'ils sont aimables vos tabernacles, Seigneur des armées! Mon âme soupire et elle est dans la défaillance par l'ardeur du désir qui la porte vers les parvis du Seigneur. Mon cœur et ma chair se portent avec ardeur vers le Dieu vivant¹.

2º Vivre dans la pureté.

Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu 2.

3º Réprimer nos passions par la pratique courageuse de toutes les vertus.

Le royaume des cieux souffre violence, et les violents le ravissent3.

4º Ne point mettre son bonheur dans les créatures, et n'en user que suivant les desseins de Dieu.

Que ceux qui usent de ce monde soient comme n'en usant pas, car la figure de ce monde passe 4.

5º Souffrir patiemment toutes les tribulations.

C'est par beaucoup de tribulations qu'il vous faut entrer dans le royaume de Dieu⁵.

6º Être fidèle dans les plus petites choses.

Parce que tu as été fidèle en peu de choses, je l'établirai sur beaucoup : entre dans la joie de ton Seigneur⁶.

7º Être fidèle jusqu'à la mort.

Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie?.

5. Limbes des enfants.

89. Qu'est-ce que les limbes des enfants?

C'est le lieu où sont détenues les âmes des enfants morts sans avoir été régénérés.

90. Les âmes de ces enfants sont-elles exclues de la vie éternelle?

Elles sont exclues de la vie éternelle, qui consiste essentiellement dans la vision intuitive de Dieu.

Ainsi l'ont défini plusieurs conciles contre les pélagiens et les calvinistes.

En vérité, en vérité je vous le dis, si quelqu'un ne nait de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu⁸.

91. Les âmes de ces enfants subissent-elles la peine du sens?

Non, disent la plupart des théologiens, car la peine du sens est infligée à cause de la délectation cherchée dans le péché. Or, dans la faute originelle, il n'y a pas de délectation.

¹ I Cor., II', 8. — ² Jean, XIV, 2.

 $^{^1}$ Ps. lxxxiii, 1, 2. - 2 Matth., v, 8. - 3 Matth., xi, 12. - 4 I Cor., vii, 31. - 5 Actes, xiv, 21. - 6 Matth., xxv, 21. - 7 Apoc., ii, 10. - 8 Jean, iii, 3.

92. Subissent-elles la peine du dam?

Oui, en tant qu'elles sont privées de la vue de Dieu; mais cette privation n'est pas accompagnée de regret et de désespoir comme pour les réprouvés. Selon saint Thomas, elles ne peuvent pas avoir le regret de ne pas posséder le souverain bien, qu'elles n'ont jamais connu et auquel elles n'ont point été unies par la foi et la charité. Non seulement elles ne souffrent point de la privation de la vision intuitive, mais elles jouissent même d'un bonheur naturel.

93. Pourquoi Dieu permet-il que ces âmes soient ainsi condamnées à ne jamais le voir?

Dieu gouverne le monde de la grâce, comme le monde de la nature, par des lois générales; le miracle y est l'exception. Ayant donc établi, conformément à ce principe de son infinie sagesse, que la sanctification des hommes se ferait par son Église, il ne convient point qu'il multiplie les miracles pour empêcher qu'aucun enfant ne meure sans baptême. Il y a sans doute d'autres raisons de la conduite de Dieu, qui échappent à notre ignorance. Il nous suffit de savoir que « toutes les voies de Dieu sont miséricorde, vérité et justice ».

6. De l'enfer.

94. Qu'est-ce que l'enfer?

C'est le lieu où les réprouvés sont condamnés à souffrir éternellement avec les démons.

95. Comment désigne-t-on encore l'enfer?

L'enfer des damnés est encore appelé, dans la sainte Écriture, le puits de l'abîme, le grand lac de la colère de Dieu, l'étang de soufre et de feu, etc.

96. Comment établit-on l'existence de l'enfer?

On l'établit ·

1º Par la sainte Écriture, où cette vérité est proclamée dans une foule de passages.

Les pécheurs ont été atterrés dans Sion; la terreur a saisi les hypocrites; qui de vous pourra habiter avec un feu dévorant? qui de vous habitera dans les flammes éternelles²?

Craignez celui qui, après avoir ôté la vie, peut précipiter dans la géhenne ; oui, je vous le dis, craignez celui-là 3.

Les enfants du royaume seront jeté dehors dans les ténèbres; là seront les pleurs et les grincements de dents 1.

2º Par l'enseignement de l'Église, qui a défini ce dogme dans plusieurs conciles, et en particulier au concile de Florence, où il est dit : « Nous définissons que les âmes de ceux qui meurent en péché mortel, ou avec le seul péché originel, descendent promptement en enfer, pour y être punies, toutefois de peines inégales. »

3º Par la raison, qui demande que le mal soit puni dans une autre vie, comme elle demande que le bien y soit récompensé. La justice divine exige, en effet, que rien ne demeure impuni. Or, en cette vie, la transgression de la loi demeure souvent impunie ou n'est punie que d'une manière incomplète. Il est donc nécessaire qu'après la vie présente les pécheurs qui, ayant gravement offensé Dieu, meurent sans vouloir lui en demander le pardon, expient leurs iniquités par des supplices.

4º Par la tradition des peuples, qui partout et toujours ont cru à l'existence d'un lieu de tourments pour les hommes pervers.

97. Où est situé l'enfer?

L'Église n'a rien défini à ce sujet; mais on peut croire qu'il est situé dans les profondeurs de la terre, suivant cette parole des saints Livres, qui rapportent le châtiment de Coré et de ses partisans:

La terre se fendit sous leurs pieds, et ouvrant sa bouche, elle les dévora avec leurs tentes et tout leur avoir, et ils descendirent vivants dans l'enfer².

98. Quelles sont les peines essentielles des damnés?

C'est la peine du dam et la peine du sens.

99. En quoi consiste la peine du dam?

En ce que les damnés sont privés pour toute l'éternité de la vue de Dieu. Ce premier châtiment, c'est la damnation proprement dite et le plus grand de tous leurs tourments.

400. Pourquoi la privation de la vue de Dieu sera-t-elle le plus grand des tourments?

Parce que Dieu est le bien souverain, le bien suprême de l'homme. Après la mort, l'âme du pécheur se portera vers Dieu par un penchant violent et irrésistible; mais, se voyant repoussée et bannie à jamais de sa présence, elle éprouvera une horrible souffrance; ce sera là le ver qui ne meurt pas 3, et qui la rongera dans un éternel désespoir.

a Géhenne, de deux mots hébreux désignant une vallée où l'on avait autrefois rûlé des victimes humaines, et qui était devenue, depuis, la voirie de Jérusalem.

¹ Tobie, III, 2. — ² Isaïe, xxxIII, 14. — ³ Luc, XII, 5.

¹ Matth., viii, 12. - 2 Nomb., xvi, 31-33. - 3 Marc, ix, 45.

101. Pourquoi les damnés souffrent-ils cette peine?

Parce que, s'étant détournés obstinément de leur fin dernière qui est Dieu, ils se sont privés par là même de la vue de Dieu.

102. En quoi consiste la peine du sens?

Elle consiste principalement dans la peine du feu.

103. Ce feu est-il un feu véritable?

Oui, c'est un feu véritable, un feu réel, entretenu et alimenté par la toute-puissance de Dieu. Ce feu exerce son action sur les démons et sur les âmes séparées; et il tourmentera les âmes et les corps après le jugement général*.

104. Pourquoi les damnés souffrent-ils cette peine?

Parce que, ayant cherché leur béatitude dans les créatures, ils doivent trouver leur châtiment dans les créatures.

105. Outre ces peines, n'y a-t-il pas pour les damnés des peines accidentelles?

Oui, il y a des peines qui proviennent : 1° de l'horrible société des démons et des damnés; 2° des supplices qui correspondent aux diverses espèces de péchés.

Terre de misère et de ténèbres..., où tout est sans ordre et dans une éternelle horreur¹. — Par où quelqu'un a péché, c'est par là qu'il est tourmenté².

106. Quels sont ceux qui vont en enfer?

Tous ceux qui meurent en état de péché mortel, quand même ils ne seraient coupables que d'un seul.

107. Les peines de l'enfer sont-elles égales pour tous les damnés?

La justice demande qu'elles soient proportionnées à la nature et au nombre des péchés de chacun. Mais, pour tous, l'enfer est la réunion de tous les maux et l'absence de tout bien, comme le ciel est la réunion de tous les biens et l'absence de tout mal pour les bienheureux.

108. Combien de temps durent les peines de l'enfer?

Les peines de l'enfer ne finiront jamais, et elles demeureront éternellement sans aucun adoucissement.

109. Comment prouve-t-on l'éternité des peines de l'enfer?

1º Par la sainte Écriture.

Ils verront les cadavres de ceux qui ont viole ma loi; leur ver ne

mourra pas, et leur feu ne s'éteindra point 1. — Allez loin de moi, maudits, au feu éternel... Et ceux-ci s'en iront à l'éternel supplice 2. — Le Seigneur Jésus se vengera de ceux qui ne connaissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lesquels subiront les peines de la damnation éternelle 3. — Une tempête de ténèbres leur est réservée pour l'éternité 4. — La fumée de leurs tourments montera dans les siècles des siècles 5.

2º Par l'enseignement de l'Église, qui l'affirme comme dogme de foi catholique, dans le Symbole de saint Athanase :

« Ceux qui ont fait le bien iront à la vie éternelle; ceux qui ont fait le mal au feu éternel. »

Le cinquième concile œcuménique a condamné l'erreur des origénistes, qui enseignaient que les tourments des damnés étaient temporaires:

« Si quelqu'un dit ou pense que le châtiment des démons et des hommes impies n'est que temporaire et qu'il finira un jour, ou bien qu'il y aura un rétablissement des démons et des hommes impies, qu'il seit anathème. »

410. Comment se confirment les enseignements de la foi?

1º Par la tradition des peuples. Cette croyance se trouve expressément mentionnée chez les philosophes et les poètes grecs et latins a.

2º Par la raison, qui ne trouve rien dans le dogme de l'éternité des peines qui ne soit conforme à ses principes.

Le péché, en effet, a une malice infinie dans son objet, qui est Dieu; il mérite par conséquent une peine infinie. Mais cette peine ne peut être infinie dans son *intensité*, il faut donc qu'elle le soit dans sa durée.

La peine doit durer aussi longtemps que le péché lui-même. Or le péché en enfer ne peut être effacé, attendu qu'il est impossible au damné d'en faire pénitence, n'ayant ni la volonté de se convertir, ni la grâce de la conversion. La peine demeure donc éternellement.

a D'après une décision de la S. Pénitencerie, en date du 30 avril 1890, on ne peut absoudre un pénitent qui, après avoir été instruit, persisterait à soutenir que la feu de l'enfer n'est pas réel, mais métaphorique.

i Job, x, 22. - 2 Sag., XI, 17.

^{* «} Les vils scélérats, dit Platon, dont l'âme perverse a mérité d'être incurable, sont réduits à servir d'épouvantails; et leurs châtiments, qui les tourmentent sans les guérir, ne sont utiles qu'aux témoins de leur effroyable et douloureuse éternité. » — « Les chrétiens, dit Celse, ont raison de penser que les méchants subiront des supplices éternels. Du reste, ce sentiment leur est commun avec tout le monde. » — Chez les poètes, les réprouvés du Tartare, Prométhée, Thésée, Tantale, Sisyphe, Ixion, les Danaïdes, sont représentés comme devant souffrir éternellement.

¹ Isaïe, LXVI, 24. — ² Matth., XXV, 41, 46. — ³ II Thess., 1, 8, 9. — ⁴ Jude, 13. — ⁵ Apoc., XIV, 11.

Il répugne que les bons et les méchants aient la même fin; car le vice et la vertu sont tellement opposés, qu'ils ne peuvent avoir les mêmes effets. Or, si les peines de l'enfer n'étaient pas éternelles, les méchants arriveraient un jour à jouir de l'éternelle félicité comme les bons, en sorte qu'il n'y aurait pas entre eux de différence essentielle; ce que la raison ne peut admettre. — On ne peut supposer que les méchants seront anéantis, car Dieu n'anéantit rien de ce qu'il a créé.

111. Qu'est-ce qui pousse les impies à nier l'enfer?

C'est l'amour du vice.

« S'ils voulaient embrasser la vertu, ils seraient aussitôt persuadés qu'il y a un enfer, et se dépouilleraient de tous leurs doutes. » (S. Jean Chrysostome.)

Objections contre l'enfer.

412. N'est-ce pas faire de Dieu un juge cruel que de supposer qu'il damne une pauvre créature pour un seul péché mortel?

Le nombre des péchés du damné est ici chose accessoire. Dieu pardonne septante fois sept fois, c'est-à-dire indéfiniment, à quiconque se repent de ses crimes. Si quelqu'un est damné pour un seul péché mortel, c'est qu'il est mort volontairement dans l'impénitence finale, avec la connaissance et l'acceptation de toutes ses conséquences. C'est donc lui-même qui s'est damné, qui s'est fait son propre bourreau, en se riant de la justice de Dieu, en méprisant sa miséricorde.

113. Est-il possible qu'un Dieu infiniment bon laisse souffrir éternellement sa créature?

La bonté de Dieu ne se sépare pas de sa sagesse et de sa justice. C'est parce qu'il est bon d'une bonté infiniment sage et juste, qu'il a laissé l'enfer se creuser pour exciter par là les hommes au bien et engloutir ceux qui ont méprisé son amour jusqu'à la dernière heure a.

414. Dieu ne devait-il pas pardonner après une expiation suffisante?

Le pardon n'est accordé qu'au repentir. Mais le damné ne peut pas et ne veut pas se repentir. La mort l'a fixé dans le mal pour l'éternité. L'enfer est son centre d'attraction; il lui est aussi impossible de s'élever vers Dieu par un bon mouvement qu'à une pierre de monter d'elle-même dans les airs. 115. Pourquoi Dieu ne laisse-t-il pas au damné la liberté du mérite, et ne lui offre-t-il pas des grâces de conversion, comme il en offre au pécheur sur la terre?

Parce qu'il est très sage que le temps de l'épreuve soit limité à la vie présente. S'il y avait un second temps d'épreuve, il n'y a point de raison pour qu'il n'y en eût pas un troisième, un quatrième, etc. D'où il résulterait que le méchant pourrait indéfiniment se moquer de la justice de Dieu et fouler aux pieds son amour.

116. Mais pourquoi Dieu a-t-il créé des êtres dont il prévoyait la damnation? Parce que, dans l'admirable plan de la création, leur sort est lié au bien universel.

Vouloir que Dieu ne crée point les damnés, c'est vouloir que Dieu ne crée point l'humanité dans laquelle un si grand nombre doivent jouir du bonheur éternel. Les hommes, en effet, descendent par génération les uns des autres; la damnation d'un certain nombre ne peut être empêchée que par la non-existence de leurs ancêtres. Vouloir que Dieu ne crée point les damnés, c'est vouloir qu'il ne manifeste point ses attributs de patience, de miséricorde et de justice, qu'il ne manifeste point les merveilles de sa grâce dans la sanctification des élus, au milieu des luttes qu'ils ont à soutenir contre les méchants. C'est vouloir, en un mot, que Dieu n'agisse point en dehors de lui-même.

La damnation est sans doute un mystère. Mais la Providence est suffisamment justifiée, dès lors que nous savons qu'elle veut le salut de tous les hommes, qu'elle donne à tous les moyens d'y parvenir, et que ceux qui se damnent se perdent uniquement par leur faute.

117. Que devons-nous faire pour éviter l'enfer?

Nous devons : 1º Y descendre souvent par la pensée pendant que nous vivons, pour ne pas y descendre après notre mort;

2º Prier Dieu de nous en préserver, lui disant avec le Roi-Prophète:

Que cet abime ne m'engloulisse pas, que le puits ne referme pas sa bouche sur moi¹.

TRAITS HISTORIQUES

Mort. — Mort de Jacob. (Gen., XLIX.) — Mort de Tobie. (Tob., XIV.) — Martyre du saint vieillard Éléazar. (II Mach., VI., 18-31.) — Martyre des sept frères Machabées. (II Mach., VII.) — Mort de Saül. (I Rois, XXXI.)

a « C'est l'éternelle justice qui m'a fait, et le premier amour, » dit Dante en parlant de l'enfer.

¹ Ps. LXVIII. 15.

Mort terrible d'Antiochus. (H Mach., IX, 17-28.) — Mort de Balthazar. (Dan., v.)

JUGEMENT. — Le bon et le mauvais serviteur. (Luc, XII, 37, 47.) — Le serviteur impitoyable. (Matth., XVIII, 23-35.) — L'homme riche qui ne songe qu'à jouir. (Luc, XII, 16-21.)

LE PURGATOIRE. — Sacrifice de Judas Machabée. (II Mach., XII, 43-46.)

LE PARADIS. — Mort de Lazare. (Luc, XVI, 20-22.)

L'ENFER. — Mort du mauvais riche. (Luc, xvi, 19-31.)

RÉSUMÉ

De la vie éternelle. — La vie éternelle est une vie qui doit suivre celle d'ici-bas et qui ne finira jamais. Le dogme de la vie éternelle suppose quatre vérités qu'on appelle les fins dernières de l'homme, et qui sont la mort, le jugement, le paradis et l'enfer. Ces vérités sont complétées par le dogme du purgatoire.

La mort. — La mort est la séparation temporaire de l'âme et du corps. La foi nous enseigne : 1º que la mort est inévitable; 2º qu'elle est le châtiment du péché; 3º que pour chacun elle n'arrivera qu'une fois; 4º qu'elle fixe irrévocablement notre sort. Dieu nous en laisse ignorer l'heure, afin que nous nous tenions toujours prêts. — La mort du juste est précieuse devant Dieu; celle du pécheur est une mort affreuse, parce qu'elle le jette entre les mains du Dieu vivant, qui le condamnera au feu éternel. — Puisque la mort décide de notre sort éternel, nous devons y penser souvent et nous tenir toujours prêts.

Le jugement. — Le jugement est la sentence par laquelle Dieu fixe à chacun son sort éternel. Il y a le jugement particulier et le jugement général.

Le jugement particulier est celui qui suit immédiatement le moment de la mort. Il se fait au lieu, et à l'instant même où l'âme se sépare de son corps. La sentence que le souverain juge prononce alors est définitive et irrévocable. L'âme va immédiatement après, ou en paradis, ou en purgatoire, ou en enfer.

Outre le jugement particulier, il y a encore le jugement général, qui se fera à la fin des temps. Ce jugement doit avoir lieu pour que justice pleine et entière soit faite à l'égard de Dieu, à l'égard de Jésus-Christ et à l'égard des hommes justes et pécheurs. Ce jugement ne sera que la confirmation du premier; seulement, comme il viendra après la résurrection, il portera sur l'homme tout entier, corps et âme, parce que le corps doit recevoir sa part de récompense ou de châtiment.

Le purgatoire. — Le purgatoire est un lieu de souffrance où les âmes des justes achèvent d'expier leurs péchés avant d'entrer au ciel. Son existence est établie par l'Écriture, par l'Église, par la tradition des saints Pères et par la raison. — Les peines du purgatoire sont la peine du dam, c'est-à-dire la priduite par un feu réel. Nous ne connaissons pas l'intensité et la durée de ces peines; tout ce que nous savons, c'est qu'elles sont très grandes, et qu'elles sont proportionnées au nombre et à la gravité des fautes à expier.

Nous devons nous efforcer de soulager les âmes du purgatoire; c'est pour nous

un devoir de religion, de justice ou de reconnaissance, de charité et même d'intérêt personnel. — Les moyens par lesquels on peut secourir ces saintes âmes sont : 1º la prière, le jeûne et l'aumône ; 2º les indulgences ; 3º la sainte communion et le saint sacrifice de la messe. — Pour éviter le purgatoire, on doit éviter les plus petites fautes, et expier, par la pénitence, la peine due aux péchés déjà pardonnés.

Le ciel. — Le ciel est le lieu où les anges et les saints jouissent d'un bonheur parfait et éternel. — Son existence est établie par l'Écriture, par l'enseignement de la sainte Église, par la raison et par la croyance unanime des peuples. — Les élus, dans le ciel, sont exempts de tout mal physique et moral, et possédant Dieu, ils possèdent tout bien. Outre ce bonheur essentiel que leur procure la vision béatifique, il y a pour eux les joies qui proviennent de la vue de l'humanité sainte de Notre-Seigneur, de la vue de la très sainte Vierge, des relations qu'ils ont entre eux et avec les anges. — Bien que le bonheur du ciel soit le même pour tous dans son objet, tous ne jouissent pas de ces biens au même degré. Pour se préparer au ciel, il faut y penser souvent et le désirer, pratiquer la vertu, fuir le péché, être fidèle jusqu'à la mort.

Les limbes. — Les limbes des enfants, c'est le lieu où sont détenues les âmes des enfants morts sans avoir été régénérés par le baptême. Ces âmes sont exclues de la vie éternelle; mais elles ne souffrent pas la peine du sens, et bien qu'elles soient privées de la vue de Dieu, elles jouissent probablement d'un bonheur naturel.

L'enfer. — L'enfer est le lieu où les réprouvés sont condamnés à souffriéternellement; son existence est établie par l'Écriture, par l'enseignement de l'Église, par la raison et par la tradition des peuples. — Les peines de l'enfer sont la peine du dam et celle du sens. La première est le plus grand de tous les tourments des damnés. La seconde consiste dans la peine du feu. Ce feu est un feu véritable et réel, qui, par un effet de la toute-puissance de Dieu, exerce son action même sur les substances spirituelles. Outre ces peines, il y a encore des peines accidentelles, qui proviennent de l'horrible société des démons et des damnés, et des supplices correspondant aux diverses espèces de péchés. — Toutes ces peines ne sont pas égales pour tous : la justice demande qu'elles soient proportionnées à la nature et au nombre des péchés de chacun. — L'éternité des peines de l'enfer est attestée par l'Écriture, par l'Église, par la tradition des peuples et par la raison.

Les objections qu'on élève contre l'éternité des peines de l'enfer ne sont que des sophismes suggérés par l'amour du vice.

TABLEAU SYNOPTIQUE

		Ce qu'est la vie éternelle.		
	SKES	La mort	Enseignements de la foi sur la mort. Mort du juste. Mort du pécheur. Nécessité de se préparer à la mort.	
LA VIE ETERNELLE ET LES FINS DERNIÈRES		Le jugement	Jugement particulier	(Il suit immédiatement la mort.
				(A la fin des temps.
			Jugement général	La justice Par rapport à Dieu. Par rapport à Jésus-Christ. Par rapport aux hommes.
				Confirmation du jugement particulier.
		Le purgatoire	Existence établie	Par l'Écriture. Par l'Église. Par la tradition des Père ³ . Par la raison.
				Du dam. Du sens.
	1		Motifs de soulager les âmes souffrantes	Devoir de religion. De justice ou de reconnaissance. De charité. D'intérêt personnei.
			Moyens de les soulager	Prière, jeûne et aumône. Indulgences. Communion, sacrifice de la messe.
		Le ciel		Par l'Écriture. Par l'enseignement de l'Église. Par la raison. Par la croyance des peuples.
			Le bonheur du ciel :	L'exemption de tout mal, la possession de tout bien.
	d	Les limbes les enfants	(Vision, possession, jouissance de Dieu. Exclusion de la vision béatifique. Pas de peine du sens. Jouissance probable d'un bonheur naturel.	
			Existence établie	Par l'Écriture. Par l'Ecriture. Par l'enseignement de l'Église. Par la raison. Par la tradition des peuples.
		L'enfer	Paines D	ou dam, la plus grande de toutes. ou sens, feu matériel.
1			L'éternité des peines Profesée de la	ar la foi. ar la tradition des peuples. ar la raison.
1			Inanité des objections qu'	on soulève contre l'enfer.

ÉP1LOGUE

BEAUTE DU DOGME CATHOLIQUE

C'est une joie incomparable pour nous, catholiques, d'avoir l'assurance de posséder la vérité pleine et entière sur les choses qu'il importe le plus à l'homme de savoir ici-bas.

La certitude de notre foi est raisonnable, parce qu'elle repose sur des révélations dont l'existence est attestée par d'innombrables prodiges. Elle dépasse toute certitude, parce qu'elle a pour fondement la véracité même de Dieu.

A l'étude attentive du Symbole, notre esprit s'illumine de nouvelles clartés, notre àme se prend d'une admiration qui ne cesse de croître à mesure que nous l'approfondissons davantage. La raison vient ainsi confirmer notre foi, et fortifier notre adhésion aux dogmes révélés.

Que si nous comparons ces dogmes aux spéculations religieuses et philosophiques qu'a enfantées l'esprit humain, cette comparaison nous fournira un nouveau motif de nous attacher de plus en plus à la parole divine. Dans ces doctrines, que d'aberrations, que d'incohérences, que de variations! Dans notre Symbole, au contraire, aucune contradiction, aucune erreur, aucune tache; mais l'unité et l'harmonie, qui sont le cachet de la vérité.

Entre les mystères chrétiens, il y a une telle connexion, que la négation de l'un entraîne la négation de tous les autres, comme on le voit dans le protestantisme, qui, rejetant dans le principe le dogme des indulgences, est arrivé logiquement d'étape en étape au rationalisme le plus avancé.

Chaque mystère implique tous les autres et tous se concentrent en un seul. Le mystère de l'Incarnation, par exemple, nous présente le Verbe de Dieu, Fils éternel et sagesse du Père, seconde personne de la très sainte Trinité, qui s'est fait homme dans le